

**Moi aussi,
au début, j'ai trouvé ça drôle !!!**



Comité National Contre le Bizutage

Le bizutage est souvent assimilé à un simple rite initiatique amusant. Pourtant, les élèves plus anciens vont imposer aux nouveaux des épreuves violentes et/ou dégradantes auxquelles, dans les faits, ils ne pourront pas se soustraire.

Le bizutage est un délit, puni par la loi du 18 juin 1998.

Étudiants, vous pouvez être confrontés au bizutage qui reste bien présent dans un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur publics ou privés : classes prépa, écoles, universités, internats, etc. Ce phénomène est d'autant plus dangereux qu'il reste masqué, et protégé par la loi du silence.

BRISEZ LA LOI DU SILENCE

Avertissez le Chef d'établissement, le Recteur, vos professeurs, vos parents, vos amis.

Contactez le :

Comité National Contre le Bizutage

06 07 45 26 11

06 82 81 40 70

06 07 76 93 20

www.contrelebizutage.fr



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRÉRETTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CNCB
comité national
contre le bizutage